



Solde de tout compte suite démission

Par **gaellem37**, le **08/01/2013** à **10:03**

Bonjour

J'ai démissionné le 10 décembre 2012. Mon employeur m'a donné un accord écrit pour une dispense partielle de mon préavis (un mois au lieu de deux). Mon contrat se termine donc le 10 janvier 2012. Mon employeur refuse de me remettre mon solde de tout compte (conges payes) ainsi que mes documents de fin de contrat le 10 janvier et repousse cela en fin de moi (date de paie normale). Est il dans son droit? Existe il un texte quand au délais de paiement du solde de tout compte?

Merci

Par **pat76**, le **10/01/2013** à **17:07**

Bonjour

C'est vous qui avez demandé à être dispensé de faire la totalité du préavis l'employeur vous l'a accordé?